



PLU approuvé le 2 octobre 2025

ZONAGE

A	UGa
Af	UH
AUa	UI
AUc	Uba
AUj	Uba
AUp	Uc
N	Ud
Na	Ux
Ne	UE
Nb	UEa
Nc	UEb
Nd	UEr
Ng	UEp
UCB	UGb
UG	

PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES

Informations

Zone non aedificandi liée aux routes à grande circulation selon le décret n°2009-615 du 03/06/2019 en application du L111-6

Prescriptions surfaciques

- Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé
- Secteur de mixité sociale (30% de LS)

Prescriptions ponctuelles

- Élément de patrimoine
- Arbre remarquable

FOND DE PLAN

Unité communale
Parcelles
Bâtiements
Plan d'eau
Cours d'eau
Routes

Tableau des emplacements réservés

Numéro	Destination	Bénéficiaire	Superficie
1	Chemin piéton de 4m de large pour entretien de la rigole	Commune	208m²
2	Accès piéton et secours au Bois Chauveaux	Commune	167m²
3	Chemin piéton-vélo de 4m de large	Commune	68m²
4	Emplacement réservé pour réalisation d'un équipement public	Commune	6200m²

Périmètre d'Attente d'un Projet d'Aménagement Global

Numéro	Lieu	Justification de la servitude	Durée	Seuil d'application
1-2-3	Secteur du Christ de Saclay	Étude de création d'une ZAC en lien avec l'OIN Paris-Saclay	5 ans à compter de l'approbation de la révision du PLU (XX/XX/XX)	100 m²

